



# **Mémoire concernant le projet d'attribution d'un statut permanent à la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au- Sorcier**

Présenté au

*Bureau des audiences publiques sur  
l'environnement*

Avril 2019





---

## Équipe de réalisation

### Rédaction

Geneviève Richard, chargée de projets, *B. Sc.*<sup>1</sup>

### Mise en forme et bibliographie

Catherine Dubois, chargée de projets, *M. Sc.*<sup>1</sup>

### Révision

Francis Clément, directeur général, *M. Sc.*<sup>1</sup>

Catherine Dubois, chargée de projets, *M. Sc.*<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY)



## Pour nous joindre

Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY)  
760, boulevard Saint-Laurent Est  
Louiseville, Québec  
J5V 1H9  
Tél. : 819 498-3033  
Adresse de courrier électronique : [info@obvrly.ca](mailto:info@obvrly.ca)  
Adresse Web : [www.obvrly.ca](http://www.obvrly.ca)

## Référence à citer

OBVRLY, 2019. *Mémoire concernant le projet d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier*. Mémoire réalisé par l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) présenté au Bureau des audiences publiques sur l'Environnement, Louiseville, 16 pages.

© OBVRLY, 2019

## Autorisation de reproduction

La reproduction de ce document est autorisée, en partie ou en totalité, à la condition que la source et les auteurs soient mentionnés comme indiqué dans **Référence à citer**.



---

## **Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY)**

L'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) est une table de concertation où siègent les acteurs et usagers de l'eau qui œuvrent sur son territoire d'intervention. L'OBVRLY est un organisme de planification, de concertation et de coordination des actions en matière de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV). C'est donc par la documentation de l'état de la situation sur son territoire d'intervention que l'organisme peut recommander des solutions aux acteurs et usagers afin de maintenir ou d'améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes associés.

Les mandats des Organismes de bassins versants du Québec sont :

1. Favoriser la concertation des intervenants régionaux concernés par les enjeux de l'eau sur leur territoire respectif;
2. Informer, mobiliser, consulter et sensibiliser la population, ainsi que promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) sur leur territoire respectif;
3. Élaborer un plan directeur de l'eau (PDE) représentatif des préoccupations et de la vision d'avenir du milieu.



---

## Table des matières

Équipe de réalisation.....	3
Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) .....	5
Table des matières.....	6
Mise en contexte et description du territoire visé .....	7
Richesse écologique du territoire visé .....	9
Importance du projet pour l'OBVRLY .....	11
Position de l'OBVRLY .....	12
Préoccupations et recommandations .....	13
Conclusion .....	15
Bibliographie .....	16



---

## Mise en contexte et description du territoire visé

En avril 2008, dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, le MDDEFP a annoncé la création de la Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier (Figure 1). La protection de ce territoire est assurée par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q. c. C-61.01) (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2008a) qui y proscrit certaines activités :

- l'exploitation minière, gazière ou pétrolière;
- l'aménagement forestier au sens de l'article 3 de la *Loi sur les forêts*;
- l'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2008a).

En février 2019, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une consultation publique dans le cadre du processus d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité à douze territoires et réserve aquatique situés dans la région de la Mauricie.

De ces treize territoires, seul celui des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier est localisé sur territoire d'intervention de l'OBVRLY. En effet, il est entièrement compris dans le bassin versant de la rivière du Loup et dans les limites de la réserve faunique de Mastigouche. Situé au nord-ouest du territoire d'intervention de l'Organisme, le présent mémoire fera donc uniquement état de l'attribution d'un statut permanent pour ce projet de réserve de biodiversité projetée.

La réserve projetée couvre une superficie de 191 km<sup>2</sup> et est à cheval entre les MRC de Matawinie (région de Lanaudière) et de Maskinongé (région de la Mauricie). Les principaux lacs visés par la protection de la réserve sont le lac au Sorcier et le Grand lac des Îles, en plus des territoires les bordant (Figure 1).



# Aires et habitats fauniques

## Bassin versant de la rivière du Loup

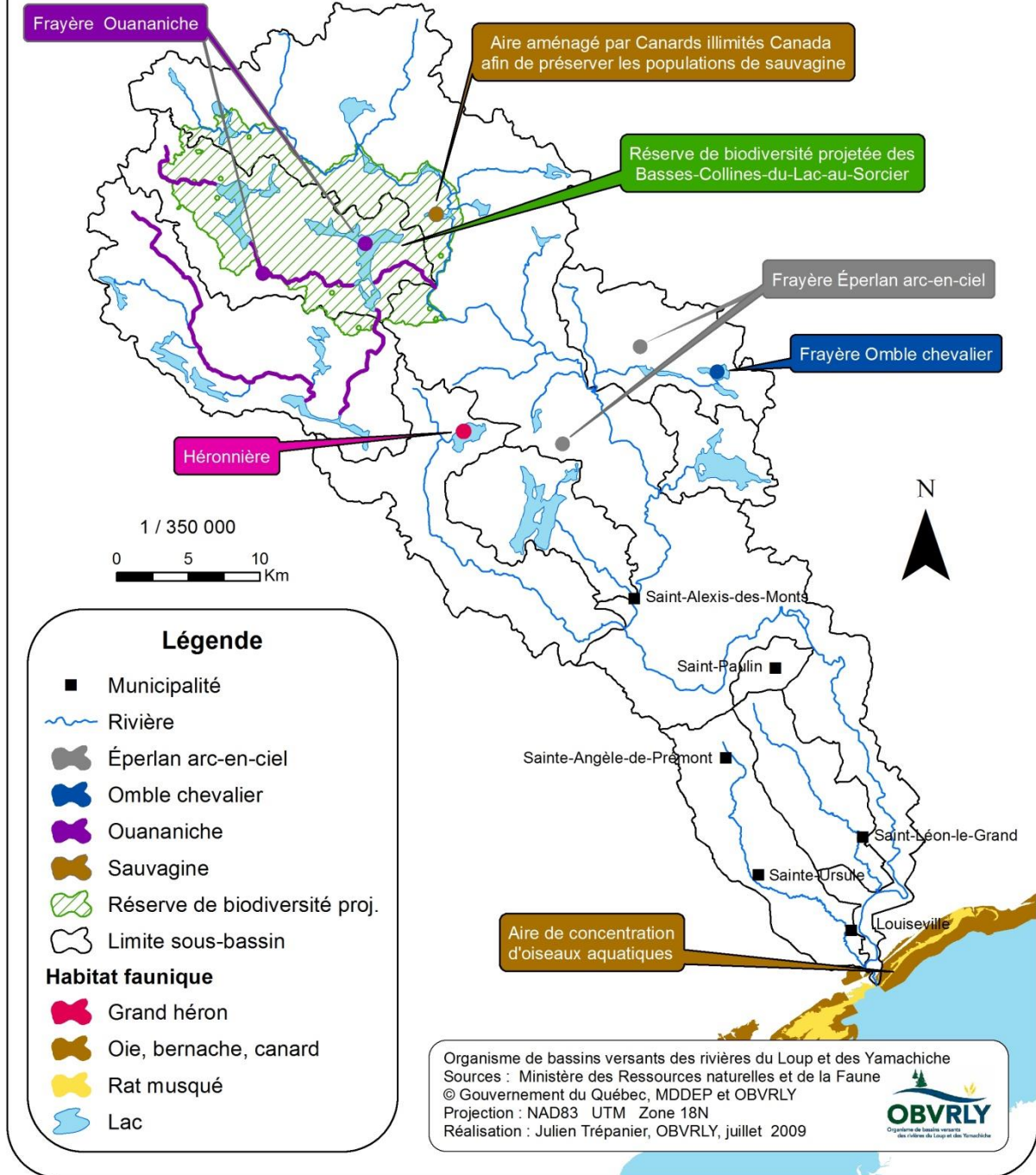


Figure 1 : Illustration des aires et habitats fauniques du bassin versant de la rivière du Loup





---

## Richesse écologique du territoire visé

On retrouve sur le territoire de la réserve une grande diversité d'essences forestières se situant dans la zone de l'érablière à bouleau jaune. On note la présence d'essences telles que l'érable à sucre, le bouleau jaune, le bouleau blanc, l'épinette noire et le sapin baumier. On retrouve aussi des peuplements de peuplier faux-tremble et de pin blanc aux abords du lac au Sorcier. L'âge des peuplements est sensiblement le même à l'exception des peuplements qui sont difficiles d'accès sur des pentes escarpées. L'altitude du territoire visé est d'une moyenne de 400 m avec une amplitude variant de 300 m à 600 m. On y dénombre trois barrages dont deux appartenant au gouvernement du Québec et l'un à Canards Illimités Canada au lac Bourassa (Centre d'expertise hydrique du Québec, 2008) (Figure 2).

Le territoire de la réserve de biodiversité projetée comprend déjà plusieurs habitats sensibles. En effet, la richesse écologique du territoire comprend des aires de nidification pour la sauvagine, un secteur récréotouristique à usages limités, des milieux jugés sensibles et un secteur de récréoconservation. Il faut aussi noter que la rivière des Îles, tributaire du lac au Sorcier, possède plusieurs sites de fraie et d'alevinage pour la ouananiche (*Salmo salar*) (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2008b). Ces particularités confèrent à plusieurs portions de ce territoire certaines restrictions, notamment en ce qui a trait au prélèvement forestier. Bien qu'aucun habitat officiel de la Tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) ne soit délimité dans la réserve de biodiversité projetée, il est légitime de penser que cette espèce pourrait s'y retrouver vu la proximité de son aire de répartition connue. Cette espèce est inventoriée le long de la rivière du Loup jusqu'à l'entrée du secteur des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier (Centre de Données sur le Patrimoine naturel du Québec, 2017). De plus, elle se retrouve notamment à la même altitude un peu plus à l'est, soit dans le parc national de la Mauricie le long du lac Wapizagonke (Bassin Versant Saint-Maurice, 2014). L'absence d'inventaire de l'espèce dans le secteur des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier constitue probablement la principale explication de son absence.

De nombreux milieux humides sont également présents sur le territoire visé tel qu'illustré dans la figure 2. Ces milieux humides sont des territoires ayant une forte biodiversité essentielle pour de nombreuses espèces fauniques (Canards Illimités Canada, 2019).

Les activités pratiquées sur le territoire sont le piégeage, la chasse et la pêche. On y pratique aussi le canoë-kayak et des espaces de camping y sont présents en plus de nombreux sentiers et chemins forestiers (ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2018).



# Réserve de biodiversité des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier

## Bassin versant de la rivière du Loup

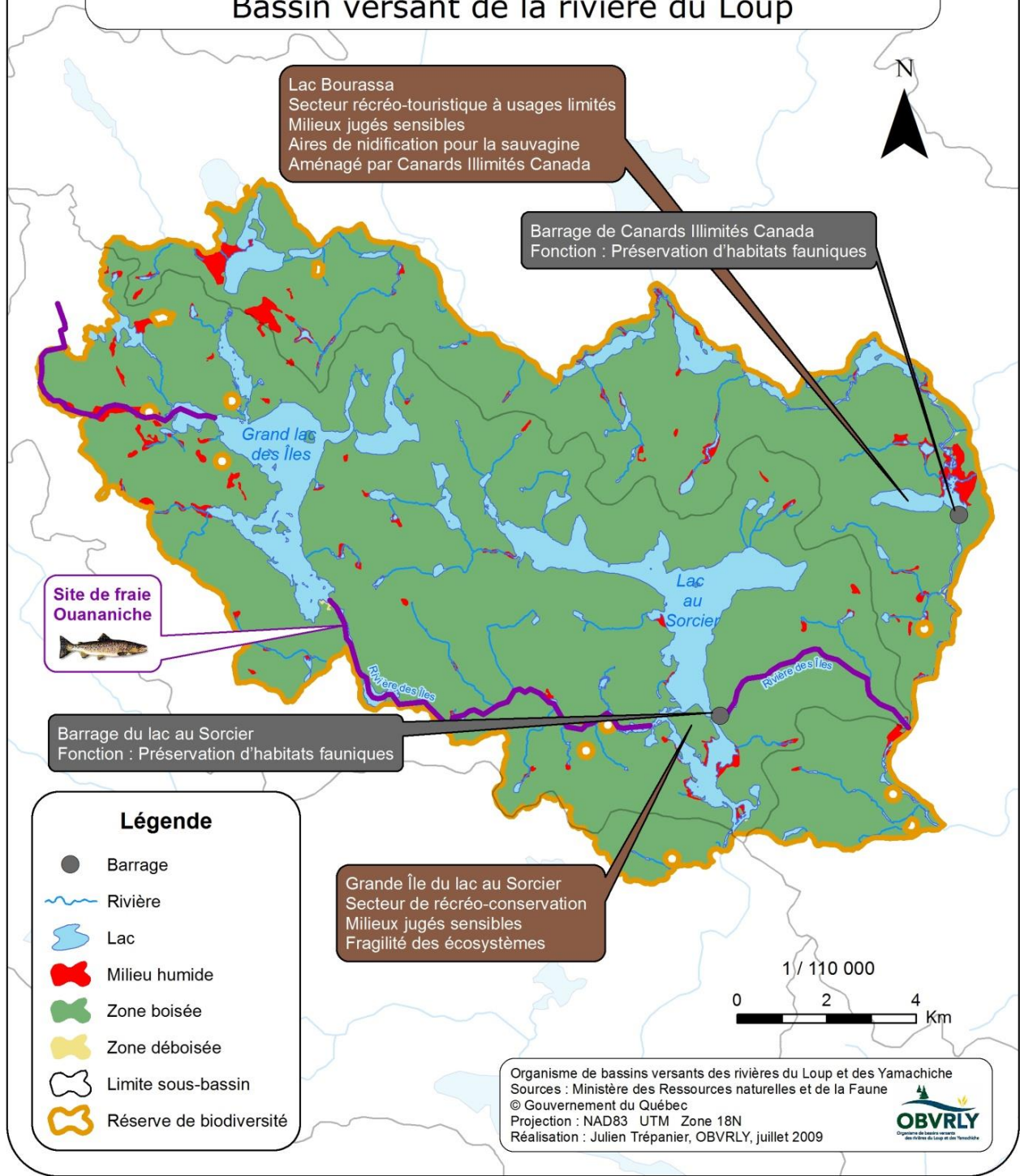


Figure 2 : Illustration des différents milieux de la réserve de biodiversité des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier et de leurs utilités.



---

## Importance du projet pour l'OBVRLY

La préservation de la biodiversité est un des seize principes de la *Loi sur le développement durable*. De plus, l'objectif 11 des cibles internationales d'Aïchi auxquelles le Québec adhère vise à ce que « D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures (...) sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement... ». Cette attribution de statut permanent permettrait de répondre à ce principe et à cet objectif, mais permettrait également un encadrement juridique et administratif visant à assurer la protection de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles qui y sont associées.

Ce projet d'attribution de statut permanent à la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier en ferait la seule aire protégée présente sur le territoire d'intervention de l'OBVRLY. La présence d'une portion de territoire destiné à la conservation des écosystèmes en tête de bassin versant est un atout important en gestion intégrée des ressources.

En effet, ce projet limiterait par la suite diverses activités pouvant avoir un impact sur la santé du milieu tels l'exploitation minière, gazière et pétrolière, l'aménagement forestier et l'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2011).

Dans un contexte de changements climatiques, la protection de plusieurs milieux humides en amont d'un bassin versant est d'autant plus importante pour assurer la qualité des écosystèmes aquatiques en aval. Les milieux humides offrent de nombreux services écosystémiques tels que la filtration de l'eau et la réduction de la gravité des inondations (Canards Illimités Canada, 2019).

Le projet des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier concorde avec les objectifs du plan directeur de l'eau (PDE) de l'OBVRLY par rapport aux enjeux des écosystèmes. Les objectifs en lien avec le projet sont de protéger les milieux humides, de créer des corridors fauniques dans les milieux offrant un potentiel d'aménagement faunique et de protéger les habitats fauniques des espèces sensibles ainsi que les espèces floristiques à statut précaire.



---

## Position de l'OBVRLY

L'OBVRLY recommande au ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques d'attribuer un statut permanent de protection à la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier.

L'OBVRLY n'entrevoit aucune conséquence environnementale ou sociale négative reliée à la réalisation de ce projet, puisque plusieurs activités pourront tout de même avoir lieu, notamment au niveau du récréotourisme. Également, de faibles impacts économiques négatifs sont envisagés en raison de l'exclusion de dix sites d'extraction minière et d'une forêt d'expérimentation (#647) où les activités déjà en cours pourront continuer.



---

## Préoccupations et recommandations de l'OBVRLY

Puisque la connectivité des habitats est cruciale pour la survie de nombreuses espèces, l'OBVRLY recommande d'élargir la zone de protection visée de manière à joindre l'aire protégée la plus près, soit le territoire du parc national de la Mauricie. Cela permettrait de créer une aire protégée mieux adaptée pour les espèces dont le domaine vital est plus grand, tel la grande faune et certaines espèces d'oiseaux.

Dans un contexte de changements climatiques, l'axe de migration nord-sud deviendra essentiel pour de nombreuses espèces. Considérant que plusieurs habitats fauniques sont déjà répertoriés plus au sud du territoire de l'OBVRLY, notamment une héronnière et une frayère à éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) (Figure 2), l'OBVRLY recommande d'allonger l'aire de protection visée pour y inclure ces habitats sensibles. Cela permettrait d'assurer une connectivité entre ces écosystèmes fragiles.

Tel que mentionné précédemment, l'absence d'inventaires biologiques dans ce secteur ne permet pas une connaissance précise des éléments pour lesquels une attention particulière doit être portée. L'OBVRLY recommande donc de réaliser des inventaires fauniques et floristiques pour documenter la présence d'espèces à statuts et exotiques envahissantes de manière à adapter les actions à mettre en place pour assurer la préservation de l'intégrité écologique et biologique du milieu. Des plans d'évaluation et de suivis devraient également être intégrés aux plans de conservation pour s'assurer de l'efficacité des mesures dans le temps.

L'OBVRLY est également préoccupé par les impacts de la continuité des activités minières et forestières incluses dans la réserve de biodiversité. En effet, bien que la superficie même des dix sites d'extraction minière et de la forêt d'expérimentation soient exclues du territoire visé, les activités qui y sont associées, notamment les nombreux déplacements, seront réalisées sur le territoire protégé. Les diverses perturbations reliées à la réfection de chemins ainsi que les déplacements fréquents de véhicules lourds pourraient avoir un impact tant au niveau du bruit que des risques de collisions avec la faune. Par exemple, il est reconnu que la proximité des sites de nidification de la tortue des bois avec les routes augmente le risque de destruction de ceux-ci par les véhicules (Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), 2014). Ces nombreux déplacements accentuent également les probabilités d'introduction d'espèces exotiques envahissantes, particulièrement de nature végétale.

L'OBVRLY recommande qu'une sensibilisation systématique soit réalisée auprès de tous les usagers du territoire visé (personnes pratiquant diverses activités de villégiatures, de plaisances, de chasse, de pêche, de piégeage, de randonnée, de récréation, de conduite d'hydravions, etc.) tant au niveau de la présence d'espèces à statut, de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes que des enjeux de conservation des écosystèmes des aires protégées. Des efforts de sensibilisation permettraient de limiter



la quantité et l'intensité des pressions provenant des activités anthropiques permises sur le territoire de la réserve de biodiversité projetée.

En ce sens, l'OBVRLY recommande qu'une ou des stations de nettoyage soient installées aux diverses entrées de la réserve de biodiversité projetée de manière à assurer la pérennité de l'intégrité écologique du milieu.

L'OBVRLY recommande également qu'une conformité réglementaire soit respectée pour toutes les installations et éléments présents sur le territoire visé :

- L'OBVRLY recommande que l'ensemble des installations septiques recensées sur le territoire concerné soit conforme aux normes en vigueur, selon le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (chapitre Q-2, r. 22).
- L'OBVRLY recommande que la mise en place ou le remplacement des ponceaux soient conformes aux normes établies dans le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État* (chapitre A-18.1, r. 0.01). Les ponceaux doivent permettre la libre circulation des poissons, et ce, pour éviter l'isolement des populations.
- L'OBVRLY recommande que l'ensemble des bandes riveraines situées au pourtour des plans d'eau situés à l'intérieur des limites du territoire concerné soit conforme aux exigences établies dans la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.



---

## Conclusion

Le territoire de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier est entièrement compris sur le territoire d'intervention de l'OBVRLY ainsi que dans la réserve faunique de Mastigouche. L'OBVRLY est d'avis que dans une approche de gestion intégrée de l'eau, la présence d'un territoire comprenant des milieux humides et divers habitats fauniques destinés à la conservation des écosystèmes est un atout.

Puisque ce territoire comprend plusieurs habitats sensibles et en ferait la seule réserve de biodiversité sur le territoire de l'OBVRLY, l'Organisme recommande au ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques de lui attribuer un statut permanent de protection.

L'OBVRLY propose tout de même d'envisager des moyens afin d'accentuer la connectivité entre les habitats sensibles situés sur son territoire d'intervention ou à proximité. L'OBVRLY souligne également ses préoccupations quant à l'absence d'inventaires et de suivis biologiques sur le territoire visé ainsi que par les impacts de la continuité des activités minières et forestières dans la réserve de biodiversité.

Le mémoire met également en lumière l'importance d'une sensibilisation des divers usagers du territoire tant au niveau de la présence d'espèces à statut, de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes que des enjeux de conservation des écosystèmes des aires protégées ce qui permettrait de limiter la quantité et l'intensité des pressions provenant des activités anthropiques permises. Une ou des stations de nettoyage pourraient par exemple être installées aux diverses entrées de la réserve de biodiversité projetée de manière à assurer la pérennité de l'intégrité écologique du milieu.

En terminant, l'OBVRLY rappelle l'importance d'assurer une conformité réglementaire afin de réduire les pressions sur le territoire de la réserve.



---

## Bibliographie

- Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM). (2014). *Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice* (2e éd.). Trois-Rivières., 276.
- Canards Illimités Canada. (2019). Milieux humides. Repéré 10 avril 2019, à <http://www.canards.ca/notre-travail/milieux-humides/>
- Centre d'expertise hydrique du Québec. (2008). *Débits aux stations hydrologiques*.
- Centre de Données sur le Patrimoine Naturel du Québec. (2017). Bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche – MRC de Maskinongé. *Centre de Données sur le Patrimoine Naturel du Québec (CDPNQ), gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)*.
- Ministère des Forêts, de la faune et des parcs. (2018). Réserves fauniques. Repéré 10 avril 2019, à <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/reglementation/>
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. (2008a). Réserve de biodiversité projetée des Collines-du-Basses-Lac-au-Sorcier - Plan de conservation. *Stratégie québécoise sur les aires protégées*, 13.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. (2008b). Réserve faunique Mastigouche. *Réseau SÉPAQ*. Repéré 8 août 2008, à [https://www.sepaq.com/rf/mas/index.dot?language\\_id=2](https://www.sepaq.com/rf/mas/index.dot?language_id=2)
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. (2011). Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques. *Les aires protégées au Québec : un héritage pour la vie.*, 41.
- Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiches (OBVRLY). (2014). *Le Plan Directeur de l'Eau - Bassin versants de la zone du Loup-Yamachiche*. Yamachiche., 492.

